

A nos partenaires et parties prenantes,

MERTZWILLER, le 06 janvier 2015

Nous reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend **une déclaration** réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, **une description** des mesures concrètes mises en place depuis l'adhésion au Global Compact ou bien depuis la publication de notre dernière communication, et enfin une **mesure des résultats** obtenus ou escomptés.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder un ajustement de la période de délai de soumission de notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies pour les raisons suivantes.

- ✓ Nous effectuons un bilan de notre démarche RSE sur l'année calendaire. La première quinzaine de l'année ne permet pas de disposer de tous les éléments pour réaliser ce bilan.
- ✓ Nous éditons un rapport RSE au milieu du premier semestre, présentant toutes les actions entreprises et résultats obtenus au courant de l'année précédente.

Cet ajustement nous permettra de combiner notre COP avec notre rapport RSE et ainsi d'avoir un reporting plus complet et pertinent.

Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact à des fins d'évaluation en date du 27 avril 2015 au plus tard.

Bien cordialement,

Jean-Charles WILLM
Responsable RSE

